

## UNIVERSAL REPAIR CARTUCCIA PARTE A

Revision n.4 du 4/5/2022 Imprimè le 9/20/2023 Page n. 1 / 12

Page n. 1 / 12 Remplace la révision:3 (du 8/12/2021)

## Fiche de Données de Sécurité

Conformément à Canadian HPR - WHMIS 2015

## 1. Identification

#### 1.1. Identificateur de produit

Code: UNIVERSALREPAIR\_CAR\_A

Dénomination UNIVERSAL REPAIR CARTUCCIA PARTE A

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination supplèmentaire Mastic époxy partie A

Utilisations Identifiées Industrielles Professionnelles Consommateurs

Système d'adhésif/Traitement pour l'industrie
de la pierre 

Industrielles Professionnelles Consommateurs

-

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale TENAX SPA
Adresse Via I Maggio, 226

Localité et Etat 37020 Volargne (VR)

Italy

Tél. +39 045 6887593 Fax +39 045 6862456

Courrier de la personne compétente, personne chargée de la fiche de données de

sécurité.

Tenax Usa

7606 Whitehall Executive Center Drive Suite 400, 28273 Charlotte NC, US

Tel. 001 7045831173 - Fax 001 7045833166

info@tenaxusa.com

msds@tenax.it

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Fournisseurs :

Pour renseignements urgents s'adresser à

24hrs:

Manitoba Poison Centre 1-855-7POISON (1-855-776-4766)

**BC Drug and Poison Information Centre (DPIC)** 

1-800-567-8911 (toll free in BC)

(604) 682-5050 (Greater Vancouver or outside of BC)

Centre antipoison du Québec 1-800-463-5060

**IWK Regional Poison Centre** 

1-800-565-8161 (within NS and PEI only) (902) 470-8161 (Halifax or outside NS, PEI)

Poison And Drug Information Services (PADIS)

1-800-332-1414 (toll free in Alberta, Northwest Territories)

1-866-454-1212 (toll free in Saskatchewan)

(403) 944-1414 (in Calgary, outside of Alberta, or VOIP users)

Ontario Poison Centre 1-800-268-9017

## 2. Identification des dangers

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions du Canada's Hazardous Products Regulations (HPR) (WHMIS 2015). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité.

D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12

# Tenax

## **TENAX SPA**

## UNIVERSAL REPAIR CARTUCCIA PARTE A

Revision n.4 du 4/5/2022 Imprimè le 9/20/2023 Page n. 2 / 12

Page n. 2 / 12 Remplace la révision:3 (du 8/12/2021)

#### 2. Identification des dangers .../>>

de la présente fiche.

Classification e Indication de Danger Irritation oculaire, catégorie 2 Irritation cutanée, catégorie 2 Sensibilisation cutanée, catégorie 1A Pictogrammes de danger:

Provoque une sévère irritation des yeux. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.



Mentions d'avertissement: Attention

Mentions de danger:

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence:

Prévention:

P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
P280 Porter gants de protection et équipement de protection des yeux / du visage.
P264 Se laver . . . soigneusement après manipulation.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Réaction:

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

rincer.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Stockage:

Élimination:

P501 Éliminer le contenu / récipient dans . . .

#### 2.2. Autres dangers

Classification environnementale conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP):

Le produit est classé comme dangereux pour l'environnement conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP).

Classification e Indication de Danger

Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 2

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Pictogrammes de danger:



Mentions de danger:

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

Prévention:
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Réaction:

P391 Recueillir le produit répandu.

Stockage:

Élimination:

P501 Éliminer le contenu / récipient dans . . .



## **TENAX SPA**

## UNIVERSAL REPAIR CARTUCCIA PARTE A

Revision n.4 du 4/5/2022 Imprimè le 9/20/2023 Page n. 3 / 12

Remplace la révision:3 (du 8/12/2021)

## 3. Composition/information sur les ingrédients

#### 3.2. Mélanges

Contenu:

Classification: Identification x = Conc. % (p/p)

2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane

Résine époxy

1675-54-3  $47 \le x < 49$ Irritation oculaire, catégorie 2 H319, Irritation cutanée, catégorie 2 H315, CAS

Sensibilisation cutanée, catégorie 1B H317, Danger pour le milieu

aquatique, toxicité chronique, catégorie 2 H411

Règ. REACH 01-2119456619-26

BISPHENOL F DIGLYCIDYL ETHER, ISOMER MIXTURE

Irritation cutanée, catégorie 2 H315, Sensibilisation cutanée, catégorie 1A  $23 \le x < 25$ 

H317, Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 2 H411

Règ. REACH 01-2119454392-40

OXIRANE, DÉRIVÉS MONO[(C12-14-ALKYLOXY)MÉTHYLE]

EPOSIR 7106

ETHER GLYCIDYLIQUE D'ALKYLE (C12-C14)

Irritation cutanée, catégorie 2 H315, Sensibilisation cutanée, catégorie 1 CAS 68609-97-2  $5 \le x < 6$ 

H317

Règ. REACH 01-2119485289-22

**ALCOOL BENZYLIQUE** L'ALCOOL BENZYLIQUE

CAS 100-51-6  $1 \le x < 1.5$ Toxicité aiguë, catégorie 4 H302, Toxicité aiguë, catégorie 4 H332

Règ. REACH 01-2119492630-38

TRIS (4-NONYLPHENOL, RAMIFIÉ) PHOSPHITE

**TNPP** 

Irritation cutanée, catégorie 2 H315, Sensibilisation cutanée, catégorie 1 CAS 26523-78-4  $0.1 \le x < 0.25$ 

H317, Danger pour le milieu aquatique, toxicité aiguë, catégorie 1 H400 M=1, Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 1 H410

M=1

Règ. REACH 01-2119520601-54-XXXX

2,6-TERT BUTYL-P-CRÉSOL 2,6-DI-T-BUTYL-PARACRESOL

**BHT** 

CAS 128-37-0  $0 \le x < 0.25$ 

Danger pour le milieu aquatique, toxicité aiguë, catégorie 1 H400 M=1,

Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 1 H410 M=1

Règ. REACH 01-2119565113-46

Les gammes de concentration sont prévus à la place de la concentration précise de la confidentialité de la formule, ou à une variation possible entre les lots de production.

Le texte complet des indictions de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

## 4. Premiers soins

#### 4.1. Description des premiers secours

YEUX: Retirer les éventuels verres de contact. Se laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en ouvrant bien les paupières. Consulter un médecin si le problème persiste.

PEAU: Retirer les vêtements contaminés. Prendre immédiatement une douche. Appeler aussitôt un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

INHALATION: Conduire immédiatement la personne à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Appeler aussitôt un médecin.

INGESTION: Appeler aussitôt un médecin. Ne pas provoquer les vomissements. Sauf autorisation expresse du médecin, ne rien administrer.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information spécifique n'est disponible sur les symptômes et les effets provoqués par le produit.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pas disponibles



## UNIVERSAL REPAIR CARTUCCIA PARTE A

Revision n.4 du 4/5/2022 Imprimè le 9/20/2023 Page n. 4 / 12 Remplace la révision:3 (du 8/12/2021)

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

Les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels: anhydride carbonique, mousse, poudre et eau nébulisée.

MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS

Aucun en particulier.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE

Éviter de respirer les produits de combustion.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

#### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en viqueur.

ÉQUIPEMENT

Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Endiguer la fuite en l'absence de danger.

Veiller au port de dispositifs de protection (dispositifs de protection individuelle indiqués à la section 8 de la fiche des données de sécurité compris) afin de prévenir la contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Ces indications sont valables aussi bien pour le personnel chargé du travail que pour les interventions d'urgence.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aspirer le produit déversé dans un récipient approprié. Évaluer la compatibilité du récipient à utiliser avec le produit, faire référence à la section 10. Absorber le produit à l'aide d'un matériau absorbant inerte.

Prévoir une aération suffisante du lieu d'écoulement. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

## 7. Manutention et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler le produit après avoir consulté toutes les autres sections de la présente fiche de sécurité. Éviter la dispersion du produit dans l'environnement. Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l'utilisation. Retirer les vêtements contaminés et les dispositifs de protection avant d'accéder aux lieux de repas.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

A conserver exclusivement dans le récipient d'origine. Conserver les récipients fermés, à un endroit bien aéré, à l'abri des rayons directs de soleil. Conserver les conteneurs loin des éventuels matériaux/matières incompatibles, faire référence à la section 10.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Informations pas disponibles



## UNIVERSAL REPAIR CARTUCCIA PARTE A

Revision n.4 du 4/5/2022 Imprimè le 9/20/2023 Page n. 5 / 12 Remplace la révision:3 (du 8/12/2021)

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Informations pas disponibles

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié. Les dispositifs de protection individuelle doivent être conforme aux normes en vigueur.

#### PROTECTION DES MAINS

Se protéger les mains à l'aide de gants de travail de catégorie III (OSHA 29 CFR 1910.138).

Pour le choix du matériau des gants de travail, il est nécessaire de tenir compte des facteurs suivants: compatibilité, dégradation, temps de rupture et perméabilité équivalentes.

Dans le cas de préparations, la résistance des gants de travail doit être testée avant l'utilisation dans la mesure où elle ne peut être établie à priori. Le temps d'usure des gants dépend de la durée de l'exposition.

#### PROTECTION DES PEAU

Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie I. Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

#### PROTECTION DES YEUX

Il est recommandé de porter des lunettes de protection hermétiques (OSHA 29 CFR 1910.133, CSA Standard CAN/CSA-Z94.3-92). PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

En cas de dépassement de la valeur limite (ex. TLV-TWA) de la substance ou d'une ou de plusieurs des substances présentes dans le produit, usage d'un masque doté de filtre certifié NIOSH dont la classe devra être choisie en fonction de la concentration limite d'utilisation (NIOSH 42 CFR 84, OSHA 29 CFR 1910.134, CSA Standard Z94.4-02). En présence de gaz ou de vapeurs de nature différente et/ou de gaz ou de vapeurs contenant des particules (aérosol, fumes, brumes, etc.), il est nécessaire de prévoir des filtres de type combiné. L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires est nécessaire dans le cas où les mesures techniques adoptées ne seraient pas suffisantes pour limiter l'exposition du personnel aux valeurs de seuil prises en compte. La protection offerte par les masques est toutefois limitée

Dans le cas où la substance en question serait inodore ou dans le cas où le seuil olfactif serait supérieur au TLV-TWA correspondant et en cas d'urgence, faire usage d'un respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert ou d'un respirateur à prise d'air externe. Pour choisir correctement le dispositif de protection des voies respiratoires, faire référence à la norme NIOSH 42 CFR 84, OSHA 29 CFR 1910.134, CSA Standard Z94.4-02.

#### CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE

Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

Les résidus du produit ne doivent pas être éliminés sans effectuer de contrôle des eaux rejetées ou de contrôle dans les cours d'eau.

PROTECTION DES MAINS: Protéger les mains avec des gants de travail pour la protection contre les agents chimiques en nitrile ou fluoroélastomère (EN 374-1 : 2016) au moins de type B ou supérieur selon l'évaluation des risques effectuée par l'entreprise. Temps de percée > 480 minutes.

Épaisseur de matériau:

**NITRILES** 

contact court > 0,38 mm

contact prolongé > 0,55 mm

**FLUOROELASTOMERE** 

contact court > 0,50 mm

contact prolongé > 1,50 mm

## 9. Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Propriétés** Valeur Etat Physique pâte Couleur transparent caractéristique Odeur Seuil olfactif pas disponible

рΗ pas disponible Motif d'absence de donnée la substance/le est non polaire/aprotique mélange

Informations

Point de fusion ou de congélation pas disponible Point initial d'ébullition pas disponible

Intervalle d'ébullition pas disponible

Point d'éclair 93 (199,4 °F)

Taux d'évaporation pas disponible

@EPY 11.1.2 - SDS 1004.14



## UNIVERSAL REPAIR CARTUCCIA PARTE A

Revision n.4 du 4/5/2022 Imprimè le 9/20/2023 Page n. 6 / 12 Remplace la révision:3 (du 8/12/2021)

## 9. Propriétés physiques et chimiques .../>>

Inflammabilité pas disponible Limite inférieur d'inflammabilité pas disponible Limite supérieur d'inflammabilité pas disponible pas disponible Limite inférieur d'explosion Limite supérieur d'explosion pas disponible Pression de vapeur pas disponible Densité de vapeur pas disponible Densité relative 1.25 g/cm3 Solubilité insoluble dans l'eau Coefficient de partage: n-octanol/eau pas disponible Température d'auto-inflammabilité pas disponible Température de décomposition pas disponible Viscosité pas disponible Propriétés explosives pas disponible pas disponible Propriétés comburantes

9.2. Autres informations

VOC: 1,58 % - 19,72 g/litre

## 10. Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Aucun danger particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.

#### ALCOOL BENZYLIQUE

Se décompose à une température supérieure à 870°C/1598°F.Possibilité d'explosion.

#### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions d'utilisation et de stockage normales, aucune réaction dangereuse n'est prévisible.

#### ALCOOL BENZYLIQUE

Peut réagir dangereusement avec: acide bromhydrique,fer,agents oxydants,acide sulfurique.Risque d'explosion au contact de: trichlorure de phosphore.

#### 10.4. Conditions à éviter

Aucune en particulier. Respecter néanmoins les précautions d'usage applicables aux produits chimiques.

#### ALCOOL BENZYLIQUE

Éviter l'exposition à: air, sources de chaleur, flammes nues.

#### 10.5. Matières incompatibles

#### ALCOOL BENZYLIQUE

Incompatible avec: acide sulfurique, substances oxydantes, aluminium.

2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane

Éviter le contact avec: acides, bases, substances oxydantes.

Évitez le contact non intentionnel avec les amines.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

## 2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane

Les produits de décomposition dépendent de la température, de l'air disponible et de la présence d'autres substances.

Une réaction exothermique incontrôlée des dérivés phénoliques des résines époxy libres, du monoxyde de carbone et de l'eau.

## 11. Données toxicologiques

En l'absence de données toxicologiques expérimentales sur le produit, les éventuels dangers du produit pour la santé ont été évalués sur la base des propriétés des substances contenues, selon les critères prévus par la norme de référence pour la classification.

Tenir compte par conséquent de la concentration des substances dangereuses éventuellement indiquées à la section 3, pour évaluer les effets toxicologiques induits par l'exposition au produit.

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations

Informations pas disponibles



## **TENAX SPA**

## UNIVERSAL REPAIR CARTUCCIA PARTE A

Revision n.4 du 4/5/2022 Imprimè le 9/20/2023 Page n. 7 / 12 Remplace la révision:3 (du 8/12/2021)

### 11. Données toxicologiques .../>>

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations pas disponibles

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Informations pas disponibles

Effets interactifs

Informations pas disponibles

TOXICITÉ AIGUË

ALCOOL BENZYLIQUE

 LD50 (Oral):
 1230 mg/kg Rat

 LD50 (Dermal):
 2000 mg/kg Rabbit

 LC50 (Inhalation vapeurs):
 > 4.1 mg/l/4h Rat

2,6-TERT BUTYL-P-CRÉSOL

LD50 (Oral): > 6000 mg/kg rat LD50 (Dermal): > 2000 mg/kg rat

TRIS (4-NONYLPHENOL, RAMIFIÉ) PHOSPHITE

LD50 (Oral): > 2000 mg/kg ratto
LD50 (Dermal): > 2000 mg/kg coniglio

2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane

 LD50 (Oral):
 11400 mg/kg Ratto

 LD50 (Dermal):
 2000 mg/kg Ratto

BISPHENOL F DIGLYCIDYL ETHER, ISOMER MIXTURE

LD50 (Oral): > 2000 mg/kg Ratto LD50 (Dermal): > 2000 mg/kg Ratto

#### CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

Provoque une irritation cutanée

#### LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE

Provoque une sévère irritation des yeux

#### SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Sensibilisant pour la peau

#### MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

#### CANCÉROGÉNICITÉ

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

Évaluation de la Cancérogénicité:

1675-54-3 2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane

IARC:3

7631-86-9 SILICATE HYDRATE AMORPHE

IARC:3

128-37-0 2,6-TERT BUTYL-P-CRÉSOL

IARC:3

## TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

# Tenax

## **TENAX SPA**

## UNIVERSAL REPAIR CARTUCCIA PARTE A

Revision n.4 du 4/5/2022 Imprimè le 9/20/2023

Page n. 8 / 12 Remplace la révision:3 (du 8/12/2021)

FR

### 11. Données toxicologiques .../>>

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

DANGER PAR ASPIRATION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

## 12. Données écologiques

Ce produit doit être considéré comme dangereux pour l'environnement, il est toxique pour les organismes aquatiques et a long terme des effets négatifs sur le milieu aquatique.

#### 12.1. Toxicité

ALCOOL BENZYLIQUE

770 mg/l/96h Pimephales promelas LC50 - Poissons

EC50 - Crustacés 230 mg/l/48h Daphnia magna

770 mg/l/72h Pseudokirchneriella subcapitata EC50 - Algues / Plantes Aquatiques

NOEC Chronique Crustacés 51 mg/l Daphnia magna

2,6-TERT BUTYL-P-CRÉSOL

LC50 - Poissons 0.199 mg/l/96h

EC50 - Crustacés 0.48 mg/l/48h Daphnia magna

EC50 - Algues / Plantes Aquatiques 0.758 mg/l/72h

**NOEC Chronique Poissons** 0.053 mg/l 0.069 mg/l NOEC Chronique Crustacés

TRIS (4-NONYLPHENOL, RAMIFIÉ) PHOSPHITE

LC50 - Poissons 7.1 mg/l/96h pesce zebra

0.42 mg/l/48h daphnia magna EC50 - Crustacés

LC10 Poissons 44 mg/l/28d

2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane

LC50 - Poissons 1.3 mg/l/96h

FC50 - Crustacés 2.1 mg/l/48h Dafnia

> 11 mg/l/72h EC50 - Algues / Plantes Aquatiques

NOEC Chronique Crustacés 0.3 mg/l Dafnia

BISPHENOL F DIGLYCIDYL ETHER, ISOMER MIXTURE

I C50 - Poissons 2.54 mg/l/96h Pesce di acqua dolce

EC50 - Crustacés > 1000 mg/l/48h Daphnia magna

EC50 - Algues / Plantes Aquatiques > 1.8 mg/l/72h Selenastrum capricornutum



## **TENAX SPA**

## UNIVERSAL REPAIR CARTUCCIA PARTE A

Revision n.4 du 4/5/2022 Imprimè le 9/20/2023 Page n. 9 / 12 Remplace la révision:3 (du 8/12/2021)

#### 12. Données écologiques .../>>

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

ALCOOL BENZYLIQUE Rapidement dégradable

2,6-TERT BUTYL-P-CRÉSOL NON rapidement dégradable

2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane NON rapidement dégradable

BISPHENOL F DIGLYCIDYL ETHER, ISOMER MIXTURE NON rapidement dégradable

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

ALCOOL BENZYLIQUE

Coefficient de répartition : n-octanol/eau 1.1

2,6-TERT BUTYL-P-CRÉSOL

BCF > 230

BISPHENOL F DIGLYCIDYL ETHER, ISOMER MIXTURE

Coefficient de répartition : n-octanol/eau 3.6

BCF 150

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Informations pas disponibles

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage ≥ à 0,1%.

#### 12.6. Autres effets néfastes

Informations pas disponibles

## 13. Données sur l'élimination

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus de produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux non dangereux. L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

**EMBALLAGES CONTAMINÉS** 

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

## 14. Informations relatives au transport

## 14.1. Numéro ONU

ADR / RID, IMDG, IATA: 3082

ADR / RID: Transporté dans des emballages simples ou internes d'une capacité ≤ 5Kg ou 5L, le produit n'est pas soumis aux

dispositions ADR/RID, conformément à la Disposition spéciale 375.

IMDG: Transporté dans des emballages simples ou internes d'une capacité ≤ 5Kg ou 5L, le produit n'est pas soumis aux

dispositions du IMDG Code, conformément à la Section 2.10.2.7.

IATA: Transporté dans des emballages simples ou internes d'une capacité ≤ 5Kg ou 5L, le produit n'est pas soumis aux

autres dispositions IATA, conformément à la Disposition spéciale A375.

# Tenax

IATA:

## **TENAX SPA**

## UNIVERSAL REPAIR CARTUCCIA PARTE A

Revision n.4 du 4/5/2022 Imprimè le 9/20/2023 Page n. 10 / 12 Remplace la révision:3 (du 8/12/2021)

#### 14. Informations relatives au transport .../>>

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. ADR / RID:

(BIS-[4-(2,3-EPOXIPROPOXI)PHENYL]PROPANE; BISPHENOL F DIGLYCIDYL ETHER, ISOMER MIXTURE)

IMDG: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.

(BIS-[4-(2,3-EPOXIPROPOXI)PHENYL]PROPANE; BISPHENOL F DIGLYCIDYL ETHER, ISOMER MIXTURE)

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.

(BIS-[4-(2,3-EPOXIPROPOXI)PHENYL]PROPANE; BISPHENOL F DIGLYCIDYL ETHER, ISOMER MIXTURE)

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR / RID: Etiquette: 9 Classe: 9

IMDG: Classe: 9 Etiquette: 9

IATA: Classe: 9 Etiquette: 9



#### 14.4. Groupe d'emballage

ADR / RID, IMDG, IATA: Ш

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR / RID: Dangereux pour l'environnement

IMDG: Polluant marin

IATA: Dangereux pour l'environnement



Mode d'emballage: 964

Mode d'emballage: 964

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Quantités limitées: 5 L ADR / RID: HIN - Kemler: 90 Code de restriction en tunnels: (-)

Spécial disposition: -

IMDG: EMS: F-A, S-F Quantités limitées: 5 L IATA: Quantitè maximale: 450 L Cargo: Passagers: Quantitè maximale: 450 L

Spécial disposition: A97. A158. A197. A215

## 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Informations non pertinentes

## 15. Informations sur la réglementation

## 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substances sujettes à la Convention de Rotterdam :

Aucune

Informations réglementaires canadiennes

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits dangereux (HPR).

Fiche de données de sécurité conformément à WHMIS 2015



## **TENAX SPA**

## UNIVERSAL REPAIR CARTUCCIA PARTE A

Revision n.4 du 4/5/2022 Imprimè le 9/20/2023 Page n. 11 / 12

Remplace la révision:3 (du 8/12/2021)

### 15. Informations sur la réglementation .../>>

Présence des substances contenues dans l'inventaire.

Tous les composants sont répertoriés dans la liste DSL.

#### 16. Autres informations

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H332 Nocif par inhalation.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### LÉGENDE:

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- CAS: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CLP: Règlement (CE) 1272/2008
- EmS: Emergency Schedule
- ETA: Estimation Toxicité Aiguë
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PEL: Niveau prévisible d'exposition
- REACH: Règlement (CE) 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
- VOC: Composé organique volatile
- WHMIS: Workplace Hazardous Materials Information System.

#### **BIBLIOGRAPHIE GENERALE:**

- GHS rev. 5
- The Merck Index. Ed. 10
- Handling Chemical Safety
- Niosh Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
- INRS Fiche Toxicologique
- Patty Industrial Hygiene and Toxicology
- N.I. Sax Dangerous properties of Industrial Materials 7ème Ed., 1989
- Site Internet Agence ECHA
- Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé.
- Hazard Products Regulation (HPR)
- WHMIS 2015
- ONTARIO R.R.O. 1990, Regulation 883 (version July 2016)
- IARC website
- NTP. 2011. Report on Carcinogens, 12th Edition.
- OSHA website
- Cal/OSHA website
- California Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act

#### Note pour les usagers:

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes. Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.



## UNIVERSAL REPAIR CARTUCCIA PARTE A

Revision n.4 du 4/5/2022 Imprimè le 9/20/2023 Page n. 12 / 12 Remplace la révision:3 (du 8/12/2021)

FR

16. Autres informations .../>>

## MÉTHODE DE CALCUL DE LA CLASSIFICATION

Dangers physico-chimique: La classification du produit a été dérivée des critères établis par les Canada's Hazardous Products Regulations (HPR - règlementations sur les produits dangereux) (WHMIS 2015), sauf indication contraire dans la section 11 et 12. Les méthodes d'évaluation des propriétés physicochimiques figurent dans la section 9.

Modifications par rapport à la révision précédente. Des modifications ont été apportées aux sections suivantes: 01 / 09 / 10.

©EPY 11.1.2 - SDS 1004.14